

## SOURCES EN ACTION

### Caractéristiques et spécificités du territoire

Le contrat territorial Sources en action, initié en 2011, a pour objectif la reconquête d'une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne amont.

Le territoire du contrat se caractérise par sa situation en têtes de bassin et par la grande densité de son réseau hydrographique (1,53 km de cours d'eau/km<sup>2</sup> contre 0,87 km de cours d'eau/km<sup>2</sup> en moyenne à l'échelle Loire-Bretagne).

À l'extrême amont des cours d'eau, les têtes de bassin représentent le **capital** hydrologique de l'ensemble du bassin de la Vienne. Elles constituent un milieu écologique marqué de spécificités : interface entre les milieux aquatiques et terrestres, très petits cours d'eau parfois intermittents, zones humides nombreuses (autour de 15% du territoire de Sources en action) ...



Les têtes de bassin sont généralement des milieux préservés et de bonne qualité. En effet, elles constituent des lieux privilégiés dans les processus d'épuration de l'eau, contribuent à la régulation des régimes hydrologiques et possèdent des habitats d'une grande biodiversité avec une faune et une flore spécifique à ces milieux, d'intérêt national voire communautaire. Par leurs services écosystémiques, ces milieux conditionnent l'état des ressources en aval, en quantité et en qualité, et de la biodiversité. Des zones humides d'intérêt environnemental (ZHIEP) ou stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) sont identifiées sur le territoire de Sources en action dans le règlement (règles 10 et 11) du SAGE Vienne

Cependant, ces milieux sont **fragiles, vulnérables et sensibles aux pressions humaines** auxquelles ils sont soumis. Le territoire de Sources en action connaît notamment une forte pression agricole (38% du territoire en SAU) et sylvicole (51% du territoire est boisé). Ce territoire subit également des modifications et aménagements qui perturbent l'hydrologie et la morphologie de ses cours d'eau : abondance de plans d'eau (densité de 0,6 plans d'eau /km<sup>2</sup>), présence d'ouvrages transversaux (seuils, buses), destruction ou absence d'entretien de ripisylve, modification des pratiques agricoles et sylvicoles (piétinements de bovins, utilisation d'intrants, plantation de résineux, coupe à blanc...). Il est alors observé un appauvrissement du cortège faunistique et floristique sur ces milieux initialement riches et une non atteinte du « bon état écologique » de ses masses d'eau fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le territoire du contrat Sources en action se compose de 55 masses d'eau, dont l'état écologique a été caractérisé en 2015 et en 2019 (cf annexe 1). *L'analyse de ces résultats doit tenir compte d'une évolution de la méthodologie de réalisation de l'état des lieux entre 2015 et 2019 et d'une forte progression des connaissances. De plus, l'état DCE ne s'appuie pas sur des données de terrain détaillée. Par exemple, certaines masses d'eau jugées en bon état ou sans enjeux morphologiques mais présentant, au regard des connaissances affinées des techniciens de rivière, des dégradations non*

*négligeables*. La situation globale du territoire s'améliore avec 37% des masses d'eau en état inférieur à bon en 2019 contre 44% en 2015 (cf Figure 1).

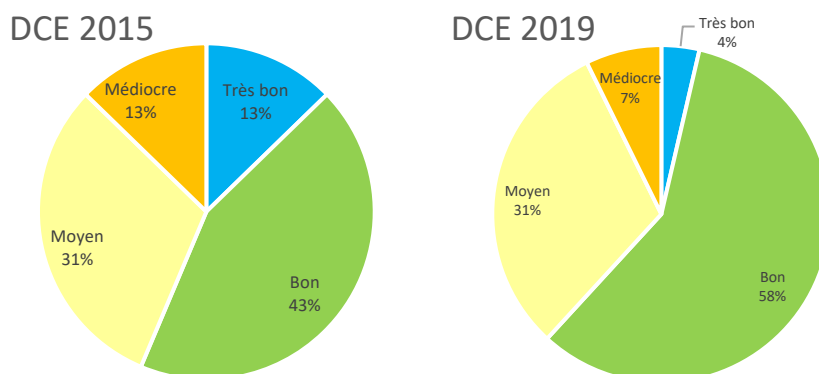


Figure 1 : Evolution de la proportion de chaque état DCE entre 2015 et 2019. Proportion calculée par rapport au nombre de masses d'eau (55 sur le territoire).

En rééchantillonnant cette analyse sur la surface des masses d'eau du territoire, la situation se dégrade avec 45% des masses d'eau en état inférieur à bon en 2019 contre 34% en 2015 (cf Figure 2).

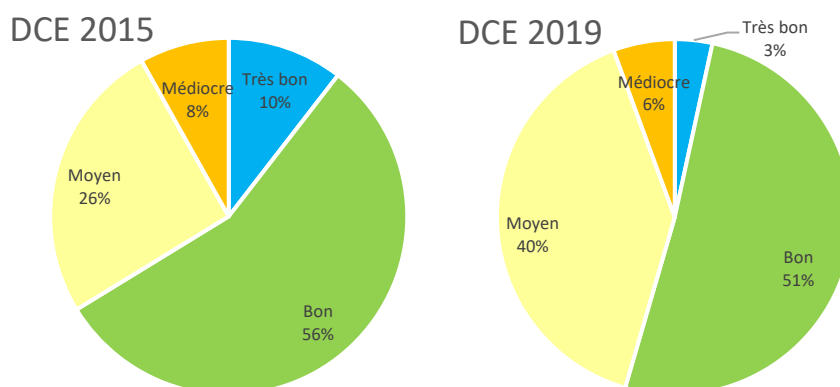


Figure 2 : Evolution de la proportion de chaque état DCE entre 2015 et 2019. Proportion calculée par rapport à la surface des masses d'eau.

En analysant d'une manière plus précise les masses d'eau, il est observé une **détérioration de l'état écologique pour 20% d'entre elles** (cf. annexe 2). Excepté pour une masse d'eau (FRGR1245) qui a bénéficié d'un fort effort financier (« travaux de restauration des zones humides »), les 10 autres masses d'eau concernées par une dégradation de son état ont bénéficié d'un effort financier modéré (< 50 000€) à nul.

Parmi les masses d'eau qui se sont dégradées, l'une requiert davantage d'attention : FRGR1632 « LE PIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MAULDE ». La rivière « le Pic » est labellisée rivière sauvage de niveau 2 ; elle appartient aux 29 rivières labellisées sur le territoire français et faisait également partie des 7% de masses d'eau de l'inventaire national classées en très bon état. La labellisation « rivière sauvage » est une marque de reconnaissance pour les rivières à très forte valeur patrimoniale et est gage d'un état proche de l'état naturel. À ce jour, 90% du linéaire du Pic (12,960km sur les 14,470km) est labellisé. [Des interventions doivent être maintenues sur ce territoire spécifique pour conserver voire améliorer la situation de cette emblématique rivière creusoise.](#)

Depuis le début de Sources en action en 2011, les coordinateurs et maîtres d'ouvrage ont travaillé à l'acquisition de données pour une meilleure connaissance de ces milieux spécifiques, de leurs fonctionnements et des interactions qui existent. Des diagnostics de terrain approfondis ont été

réalisés en début de contrat (2009-2010 et 2015-2016) et des bilans ont été rédigés en fin de contrat (2016 et à venir en 2022), notamment avec l'élaboration d'un atlas cartographique de synthèse. Ces données sont complétées par de nombreux suivis et études :

- Sur la biodiversité (LPO, GMHL, fédérations de pêche 19,23 et 87 et MEP 19) ;
- Sur les fonctionnalités des zones humides (CEN Nouvelle-Aquitaine) ;
- Sur les caractéristiques hydromorphologiques (PNR Millevaches en Limousin) ;
- Sur les effets des changements climatiques sur les fonctionnalités des têtes de bassin (BRGM, EPTB Vienne).
- Sur les régimes thermiques des cours d'eau (FDPPMA19 et MEP19)
- Les réseaux de suivis Agence, et Département)

Ces documents participent d'une part à **l'amélioration des connaissances** mais permettent également la **proposition de préconisations**, à la **mise en œuvre d'opérations au plus juste des spécificités du territoire ou de sites précis** et **l'évaluation des effets de travaux d'aménagement**. Les principaux éléments issus de ces documents sont détaillés dans l'annexe 3.

Par conséquent, le bon accomplissement de ces services écosystémiques implique la préservation de ces milieux sensibles, fragiles et vulnérables. Ainsi, pour contrer une dégradation diagnostiquée par les opérateurs de terrain et reconquérir un milieu de bonne qualité, riche en biodiversité et permettant les usages locaux et en aval tout en maintenant les aménités qui définissent ce territoire, il est nécessaire, à minima de **maintenir, voire augmenter les efforts sur l'ensemble des masses d'eau inclus dans le territoire du contrat**. Cet objectif s'articule autour de différentes actions :

- Reconquête de la qualité du petit chevelu :
  - o Lutte contre le piétinement et l'ensablement du lit des cours d'eau ;
  - o Gestion des berges et de la ripisylve ;
  - o Gestion des étangs et des seuils pour d'une part restaurer les continuités écologiques et d'autres part limiter les perturbations thermiques ;
- Restauration des zones humides et tourbières : restauration des fonctionnalités hydrauliques de ces milieux particuliers afin, d'une part de préserver leur haute valeur écologique d'augmenter la résilience du milieu face aux effets du changement climatique et d'autre part conserver voire améliorer les services écosystémiques des zones humides seules réserves d'eau du territoire représentant par ailleurs un stock carbone piégé.
- Sensibilisation, formation et accompagnement des exploitants agricoles et sylvicoles dans le but de développer les pratiques respectueuses des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités tout en maintenant une capacité économique du territoire (ces activités sont la 1<sup>ère</sup> activité économique et d'emploi du périmètre).

À partir des états DCE de 2015 et 2019, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a identifié une liste de masses d'eau dites prioritaires ; à savoir celles présentant un risque de non atteinte du bon état écologique et/ou celles présentant une dégradation de leur état (cf annexe 1). Les retours qui nous ont été fait (mails de S. André du 15/10/21 et du 20/10/21) impliquent que **seules ces masses d'eau pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans l'objectif de lever les pressions identifiées dans la DCE 2019**. Cette nouvelle règle est encore plus limitante que celle du 2<sup>nd</sup> contrat, qui imposait une proportion de 80% des actions sur des masses d'eau dites prioritaires. Une exception porte sur le volet continuité, qui pourra s'opérer de manière suivante :

- Effacement : sur toutes les masses d'eau sauf pour les moulins localisés sur des cours d'eau en liste 2 ;

- Aménagement : sur tous les cours d'eau classés en liste 2.

Ces règles risquent de limiter grandement la diversité d'actions possibles pour les maîtres d'ouvrages du contrat. Du reste, au regard des spécificités du territoire, de la vulnérabilité des têtes de bassin et de leur importance pour l'aval, il est stratégique de prévoir une programmation sur l'ensemble des masses d'eau justifiant des interventions au regard des diagnostics (dont mises à jour):

- Le constat de la dégradation de l'état de 20% des masses d'eau conforte sur la nécessité, dans un contexte de têtes de bassin, de **maintenir un niveau d'intervention suffisant** sur les masses d'eau même en très bon ou bon état qui, compte tenu de leur sensibilité et fragilité, peuvent rapidement se dégrader en l'absence d'actions ciblées/spécifiques. Ainsi, des opérations doivent être programmées sur les masses d'eau dégradées pour améliorer leur situation mais également sur les masses d'eau en bon et très bon état pour éviter leur dégradation ;
- Les études, diagnostics et bilan montrent des dégradations localement importantes sur certaines masses d'eau jugées en bon ou très bon état, ce qui est logique au regard de la dimension parfois importante de certaines masses d'eau qui peut « moyenniser » les problématiques et engendrer une perception en décalage avec les réalités du territoire. Il est ainsi nécessaire de maintenir l'opportunité de programmer des opérations sur ces sites pour lever les dégradations ;
- Par compatibilité avec les objectifs du 11<sup>ème</sup> programme, le contrat Sources en action se veut novateur, en phase avec l'évolution des enjeux et du climat et encourage les actions innovantes et expérimentales :
  - o Restauration, gestion et préservation des zones humides et tourbières dans un objectif d'adaptation aux changements climatiques ;
  - o Maîtrise des pollutions agricoles dans un contexte de santé publique (eau potable, baignade, santé du consommateur)
- L'homogénéité des financements sur le territoire permet également une cohérence dans l'articulation des suivis scientifiques et notamment une continuité de ces suivis sur un axe écologique cohérent. Le suivi scientifique ne peut en effet être pertinent qu'à l'échelle du Contrat dans sa globalité, pour prendre en compte toutes les interactions écosystémiques ;
- Le CEN bénéficie du dispositif NéoTerra pour l'acquisition de parcelles de zones humides et boisées sur l'ensemble du territoire. La mise en place de plans de gestion sur ces parcelles, parfois situées sur des masses d'eau non prioritaires, dépend de l'obtention de financements.

Il est également stratégique d'attendre le bilan du second contrat, les analyses des suivis et les diagnostics de terrain pour rédiger une programmation ambitieuse et précise, spécifique du territoire, et ayant pour vocation une amélioration significative de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Par conséquent, il est essentiel de diagnostiquer le territoire sans la préoccupation des fléchages financiers pour :

- D'une part comparer les diagnostics 2022 aux précédents dans une dynamique d'évolution de l'état et des dégradations, mais également dans une volonté de mise en évidence des effets des actions ou à contrario des effets de l'absence ;
- D'autre part pour permettre l'écriture d'une programmation efficiente, qui pourra être filtrée en termes de choix de critères de priorisations (filtrer sur les masses d'eau identifiées prioritaires par l'Agence de l'Eau, filtrer par gain écologique attendus, ...).

D'une manière très spécifique, ces opérations sont compatibles avec :

- **Chapitre 11 du SDAGE Loire-Bretagne « Préserver les têtes de bassin versant »** et notamment les dispositions suivantes :
  - 11-A « Restaurer et préserver les têtes de bassin versant » ;
  - 11-B « Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant » ;
- **Objectif 19 du SAGE Vienne « Préserver les têtes de bassin »**
  - Disposition 72 « Identifier et mettre en place un plan de gestion sur les têtes de bassin »





Plus globalement, ces opérations sont compatibles avec :

- Les ambitions NéoTerra :
  - Ambition 8 « Préservation de la biodiversité » ;
  - Ambition 9 « Préservation de la ressource en eau » ;
  - Ambition 10 « Préservation des terres agricoles et forestières »
- Les orientations du PNR Millevaches en Limousin 2018-2033 :
  - Orientation 1 « Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces » ;
  - Orientation 3 « Améliorer la gestion partagée de l'eau »
- Les notions du label rivières sauvages
  - Protection renforcée, au-delà des objectifs réglementaires issus de la DCE ;
  - Qualité de l'état de préservation de l'écosystème ;
  - Valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques)



FRGR1270	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1284	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1306	Médiocre	Moyen	Amélioration	Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Oui	Oui
FRGR1328	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1390	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui ++
FRGR1400	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1428	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1513	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1520	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1528	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1603	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Risque	Oui	Oui
FRGR1621	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1632	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1650	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Risque	Risque		Oui
FRGR1655	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1657	Médiocre	Moyen	Amélioration	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	Oui	Oui
FRGR1661	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect		Oui ++
FRGR1663	Médiocre	Médiocre	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui
FRGR1666	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1672	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1675	Médiocre	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1676	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non
FRGR1682	Bon	Médiocre	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui
FRGR1685	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR1686	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui ++
FRGR1691	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui ++
FRGR1693	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui
FRGR1705	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Oui	Oui
FRGR2154	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non
FRGR2235	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui
FRGR2259	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Oui	Oui

## Annexe 2 : Détails des priorités et des efforts financiers actions des masses d'eau qui ont subi une dégradation de leur état DCE entre 2015 et 2019

Evolution de l'état DCE entre 2015 et 2019		Masse d'eau	Effort financier (€) Contrat 1	Priorité CTVA 2 (selon critères Agence de l'Eau Loire-Bretagne)	Effort financier (€) Contrat 2 (2017- 2019)	Priorité CTVA 3 (selon critères Agence de l'Eau Loire- Bretagne)
Dégradation d'un état Très Bon à Bon		FRGR1245	184 900	Non	121 061*	Non
		FRGR1264	86 100	Non	0	Non
		FRGR1428	58 000	Non	10 535	Non
		FRGR1520	31 200	Non	27 711	Non
		FRGR1632*	156 200	Non	53 821	Non
Dégradation d'un état Bon à Moyen		FRGR0370	261 883	Non	43 079	Oui
		FRGR1603	98 931	Oui	0	Oui
		FRGR1650	289 350	Non	50 374	Oui
		FRGR1661	29 000	Non	0	Oui
Dégradation d'un état Moyen à Médiocre		FRGR0371b	89 418	Oui	18 224	Oui
Dégradation d'un état Bon à Médiocre		FRGR1682	43 200	Non	0	Oui
<i>Maximum</i>			1 314 799		662 596	
<i>Moyenne</i>			133 398		44 837	
<i>Médiane</i>			72 630		18 344	
<i>Minimum</i>			-		-	

\* Dont 39 875€ d'études complémentaires ou préalables à des travaux

Classements des efforts financiers réalisés sur les 55 masses d'eau :

Pas d'effort financier	< 1 000€
Faible effort financier	1 001 à 25 000€
Effort financier modéré	25 001 à 100 000€
Fort effort financier	100 000 à 200 000€



Très fort effort financier

> 200 001€

**Annexe 3 : Acquisition de connaissance par les diagnostics et études, propositions d'opérations et préconisations.**

Pression	Observations/conclusions	Conséquences	Opérations/préconisations
<b>Obstacles à l'écoulement</b>	De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne. La grande majorité ne fait plus l'objet d'une gestion régulière et se dégrade.  De nombreux plans d'eau présentent un mauvais état ou une absence de gestion.	Fragmentation des cours d'eau : perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique.  Dégradation de la qualité de l'eau : augmentation de la température et de l'évaporation, diminution de l'oxygène dissous, eutrophisation...	Conformément à la disposition 1D-3 du SDAGE : - Effacement, - Arasement partiel, - Aménagements.  Informers et sensibiliser les propriétaires.
<b>Activités agricoles</b>	Dégradations morphologiques des ruisseaux et petits chevelus par l'effet du piétinement du bétail, du passage récurrent d'animaux ou d'engins dans le lit du cours d'eau.  Présence de pesticides et produits pharmaceutiques dans les eaux.	Dégradations morphologiques en milieu agricole, érosion, remises en suspension des limons et sables.  Diminution de la fonctionnalité des frayères.  Dégradation de la qualité chimique des eaux et impacts sur la biodiversité.  Enjeux de santé publique (eau potable, baignade, santé des consommateurs) ( <i>un des enjeux du 11<sup>ème</sup> programme</i> )	Protéger les cours d'eau : mise en défens, aménagement d'abreuvoir, ouvrages de franchissement.  Informers et sensibiliser les exploitants aux bonnes pratiques : occupation des sols, utilisation raisonnée d'intrants, pesticides, produits pharmaceutiques, gestion et intégration agricole des zones humides, évolution des systèmes de culture et de pâturage.
<b>Activités sylvicoles</b>	Nombreux boisements, type résineux, présents sur le territoire et en bordure des cours d'eau. La maturité économique de ces boisements engendre une forte pression d'exploitation.  Pratiques non respectueuses : coupes à blanc, utilisation d'imposants engins de débardage  Dégradations morphologiques des ruisseaux et petits chevelus par passages récurrents d'engins dans le lit du cours d'eau.	En fonction des pratiques d'exploitation : érosion des sols, dégradations morphologiques, ensablement des cours d'eau, tassement des sols, relargage d'éléments (ex : Al <sup>3+</sup> ).	Informers et sensibiliser les exploitants, gestionnaires et propriétaires aux bonnes pratiques ;  Restauration et plantation de ripisylve ;  Acquisition foncière et mise en gestion.

	Ripisylve dégradée voire absente sur certains linéaires de cours d'eau		
<b>Résilience des milieux aux changements climatiques</b>	<p>Les zones humides représentent 10,6% du territoire.</p> <p>Milieux soumis à des pressions avec certaines pratiques agricoles, sylvicoles ou l'urbanisation.</p> <p>Milieux victimes d'une absence d'entretien et de gestion, de dégradation voire de drainage et comblement.</p>	<p>Perte des fonctionnalités : diminution de la résilience des milieux et du stockage d'eau, diminution de l'effet stockage de carbone - Enjeux d'adaptation aux changements climatiques (<i>un des enjeux du 11<sup>ème</sup> programme</i>)</p> <p>Perte de biodiversité.</p>	<p>Acquisition foncière et plan de gestion ;</p> <p>Contractualisation de propriétaire au réseau zones humides : animation et plan de gestion simplifié ;</p> <p>Travaux de restauration de zones humides et tourbières : restauration des fonctionnalités hydrauliques, des possibilités de piégeage du carbone, suppression d'espèces non appropriées, ouverture des espaces ;</p> <p>Suivis piézométriques pour l'acquisition de connaissances, l'évaluation des impacts de travaux, la préconisation de travaux.</p>
<b>Suivis scientifiques</b>	<p>Les têtes de bassin font l'objet de suivis réguliers depuis plusieurs années sur certains compartiments, or les méthodes ou indices ne sont pas nécessairement les plus représentatifs.</p> <p>Manque de connaissances sur ces milieux spécifiques, leurs fonctionnements et leurs évolutions.</p>	<p>Manque de connaissances</p>	<p>Mises en place de suivis adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de connaissances ;</li> <li>- Obtention d'une chronique de données pour évaluer les effets des actions réalisées sur le terrain et évaluer l'efficacité et la pertinence du programme d'action mis en place ;</li> <li>- Propositions de préconisations d'aménagements ou d'opérations</li> </ul>